

Il n'est pas toujours facile de faire la part des choses entre tous les groupements d'archers qui se baptisent aujourd'hui « compagnie ».

La vogue des reconstitutions historiques médiévales a remis en lumière l'existence de cette très ancienne tradition associative centrée autour de l'archerie, mais, si l'appellation reste libre et somme toute sympathique, elle n'a de sens réel que si elle s'inscrit dans une tradition aussi ancienne que précise, aussi nourrissante que présente.

Un peu d'histoire

Peu de temps avant la fin de la Guerre de Cent Ans, le roi Charles VII ordonna la création de compagnies de Francs Archers, qui devaient assurer la défense et la paix civile dans toutes ses bonnes villes, une sorte de police communale avant la lettre. Bien sûr l'arrivée de l'arquebuse et des autres "traits à poudre" ou "bouches à feu" marqua le déclin rapide de l'arc de guerre et le roi François Ier supprima définitivement les Francs-Archers. Notons au passage que la Picardie (dont le nord-ouest de la Wallonie fait partie) passa, avec la Flandre bourguignonne, la plus grande partie du conflit dans le camp anglais et devint donc archère jusqu'au fond des tripes. Ce n'est pas pour rien que l'on appelle "Pays d'arc" tout le territoire au nord-est de Paris.

La pratique du tir à l'arc survécu donc pour le loisir et le "sport", sous la forme de "Compagnies d'arc" gardiennes des traditions, pratiquant l'entraînement amical au tir, le tout dans un esprit de respect et d'entraide mutuels. Les compagnies sont donc à ce titre, quelque peu, des confréries. Et c'est là que tout commence pour nous !

Qu'est ce qu'une Compagnie d'arc ?

Toutes les Compagnies d'arc et Confréries de Saint Sébastien en France et en Belgique (s'il en reste...) sont encore de nos jours régies par les STATUTS ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX établis en 1733 par Henry-Charles Arnaud de Pomponne, Abbé de l'Abbaye Royale de Saint Médard de Soissons et ministre du roi Louis XV.

Ces textes fondateurs, ces statuts, sont toujours d'application aujourd'hui. Plus sans doute dans l'esprit que dans la lettre, puisqu'une tradition n'a de sens que si elle évolue avec le temps qui va. La révolution française de 1789 a dissout toutes les Com-

pagnies et Confréries d'arc, mais une loi ne suffit pas toujours pour supprimer une pratique si profondément ancrée dans nos régions, au nord-est de Paris. Les compagnies ressuscitèrent aussi vite et, avec elles, la Chevalerie d'Arc. De nouvelles compagnies furent créées, d'autres disparurent, mais toutes celles qui subsistent perpétuent les valeurs traditionnelles reçues des « anciens » : respect des traditions, politesse, bienveillance fraternelle.

Du passé militaire des Compagnies de Francs Archers, la tradition a conservé tout un bagage qui fait tout le particularisme de la vie en Compagnie et que l'on retrouve bien vivant dans les drapeaux, dans les uniformes (tenues de Compagnie), dans les titres que portent les membres de la Compagnie, ou dans les jeux d'arc pratiqués traditionnellement.

Les titres et grades dans la Compagnie :

Une Compagnie se compose d'au moins 3 Chevaliers d'arc et d'archers traditionnels.

Le nouvel archer est coopté par les membres de la Compagnie qui le reçoivent (ou non) sur base de ses qualités personnelles : l'esprit, le dévouement, la générosité, la disponibilité... L'archer devient alors « sociétaire », c'est pour lui le premier pas sur un chemin d'engagement personnel envers des valeurs qui dépassent largement le tir à l'arc et sont propres à la longue tradition du compagnonnage.

La Compagnie ainsi constituée est dirigée par :

- Un Capitaine (président) (il porte l'écharpe bleue marquée aux armes de la Compagnie)
- Un Premier Lieutenant
- Un Second Lieutenant (trésorier)
- Un Greffier (secrétaire)
- Un Censeur (gardien des traditions et de la bonne tenue morale)
- Un Porte-drapeau (qui représente la Compagnie lors de certaines occasions)
- Un Caviste (dont le rôle tombe sous le sens)

D'autres titres peuvent exister dans la Compagnie :

- Connétable (un seul à la fois). Un archer peut être élevé à ce grade honorifique à la demande de ses Chevaliers auprès des Connétables des Compagnies « sœurs » (on parle de « Familles » de Compagnies (par régions : la Famille du Pays de France, la Famille de Noisy-le-Sec, la Famille de Brie, la Famille de l'Essonne, la Famille des Yvelines...))
- Roi : Chaque année, les Compagnons se réunissent pour le tir dit de « l'Abat l'oiseau ». L'archer qui abat l'oiseau (coup approuvé par deux chevaliers présents) est sacré Roi de la Compagnie pour un an. Ce titre est

purement honorifique. Le roi porte l'écharpe rouge marquée aux armes de la Compagnie. Il n'y a qu'un roi à la fois dans la Compagnie.

- Empereur : l'archer sacré roi trois années de suite est proclamé « empereur ». Il garde ensuite ce titre à vie. Il peut y avoir plusieurs empereurs dans la Compagnie.

Le salut traditionnel

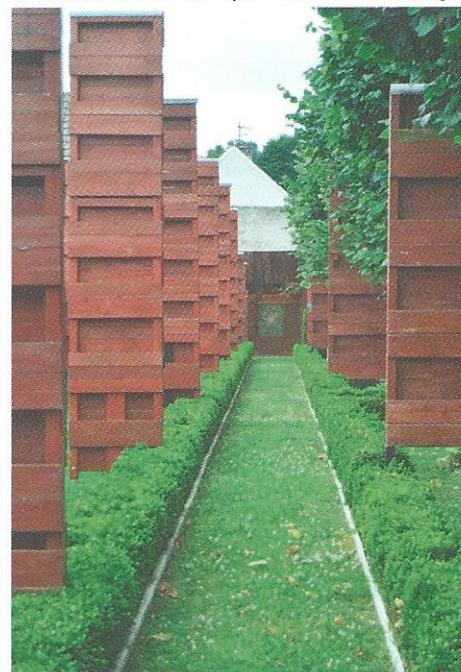
Au moment d'encocher sa première flèche sur le pas de tir, l'archer traditionnel salue la Compagnie : « Mesdames, messieurs, archers, je vous salue ». Ce rituel est assez impressionnant quand quinze ou vingt archers saluent à tour de rôle. Ce salut a plusieurs sens : salut aux anciens qui ont transmis la tradition, salut aux archers présents, avertissement : je suis armé, je vais tirer. Les autres archers répondent : « salut à toi ».

L'archer qui oublierait de saluer est invité à « passer au tronc ». L'officier présent lui demande « s'il sait pourquoi ? », si oui, il s'acquitte librement de son amende, si non, l'officier lui expose la règle enfreinte et le fautif passe deux fois au tronc... pour prix de la leçon. Le mot de Cambron sur le pas de tir aura les mêmes conséquences.

Tirs traditionnels :

- Le tir de la Saint Sébastien départagera les archers de la Compagnie « à la meilleure flèche ». Le vainqueur sera « Maître d'armes » pour un an. Un banquet clôture la journée.

- Le tir au « Beursault » est le tir traditionnel par excellence pratiqué dans toutes les Compagnies ayant conservé un «jeun ou jardin d'arc ». Il s'agit d'un tir à 50 m, une flèche à la fois sur un terrain spécialement aménagé,



Jeu d'arc de Montry butte maîtresse

par « haltes » aller et retour de la butte d'attaque à la butte maîtresse.

- Le tir à la perche verticale ou au papeguay (Picardie) est mieux connu chez nous, même s'il a quasi disparu en région francophone.

- Le tir au drapeau : tir à longue distance (plus de 100 m) en parabole. La meilleure flèche est celle qui est la plus proche du repère (drapeau) placé au centre d'une cible dessinée à même le sol.

- etc...

Comment devient-on Compagnie, Archer ou Chevalier d'arc?

Il est important de dire ici qu'aucun groupelement d'archers ne peut s'autoproclamer « Compagnie d'arc ». Pour qu'une Compagnie puisse exister et se rattacher à la tradition, elle doit être reconnue par plusieurs autres Compagnies traditionnelles, ses marraines en quelque sorte.

On a bien compris aussi qu'il y a archer et Archer. Le premier tire à l'arc, le second tire à l'arc dans une Compagnie ET a été admis par ses (futurs) pairs au sein de celle-ci. Cette nomination n'a rien d'automatique, ne confère aucun pouvoir ou autorité, elle reconnaît la qualité de la personne et lui montre le chemin d'un épanouissement personnel dans ce cadre de l'archerie traditionnelle.

Il en va de même pour le Chevalier d'arc. Le futur Chevalier est proposé par ses (futurs) pairs lors de l'assemblée des Chevaliers de sa Famille. L'entrée en Chevalerie d'arc est très codifiée, on ne se proclame pas chevalier, on est élu, c'est à dire choisi sur base d'une proposition qui aura été affichée au préalable dans tous les jeux d'arc de la Famille.

Soyons clairs : être Chevalier ou archer ne donne aucun droit, mais bien des devoirs, librement consentis.

Quelle différence alors entre Compagnie d'arc et Club de tir à l'arc ?

A ce stade de votre lecture, la question ne se pose plus...

- Une Compagnie d'arc forme des archers et leur apprend les traditions laissées par les

anciens, les règles de sécurité et la courtoisie sur les pas de tir. Elle pratique le tir à l'arc d'abord comme un jeu, sans refuser la compétition.

- Un Club forme des archers et est tourné vers la compétition. Il favorise l'individu et l'élitisme.

Tous deux ont en commun de se faire plaisir dans le tir à l'arc, dans le respect de règles et de chacun.

Et en Belgique ?

Sans doute certains clubs d'aujourd'hui, ayant une longue tradition derrière eux, ont-ils été jadis des Compagnies d'arc et peuvent-ils encore se parer de cette belle appellation riche de toute sa tradition.

A titre d'exemple, la Compagnie de l'Arc Droit de Wodecq, en Wallonie picarde, est à ce jour la seule « Compagnie d'arc traditionnelle (française) de Belgique ». Son fondateur, Christian Jolivet est français, archer traditionnel et Chevalier d'arc. Installé en Belgique il a créé la Compagnie de l'arc droit il y a 10 ans. Cette Compagnie se rattache à la Famille d'Ile de France et a pour marraines les Compagnies de Montry et Saint-Pathus en Seine et Marne.

Il en va tout autrement sans doute de clubs rebaptisés « compagnies » alors qu'ils n'adhèrent à aucune Famille ni tradition éprouvée. Dans ce cas, si l'appellation n'est pas contrôlée, elle est cependant vide de sens... Chacun trouvera sa vérité et son chemin d'arc dans tout ceci !

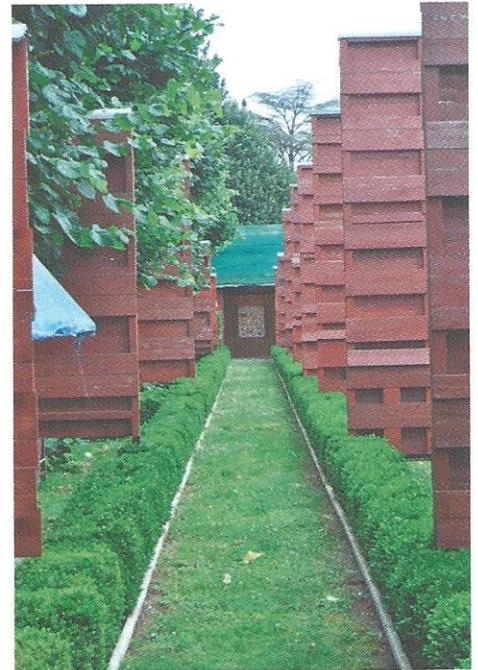
Mesdames, Messieurs, Archers, je vous salue.

Benoit Urbain, Archer sociétaire à la Compagnie d'arc de Wodecq.

Avec les conseils éclairés de Christian Jolivet, Chevalier d'arc et Capitaine de la Compagnie d'arc de Wodecq et Claude Flèche, Chevalier d'arc à la Compagnie de Montry (France)

Sources :

Les Règlements généraux se trouvent sans problème sur le web, et par exemple ici : <http://www.bourges1ere.fr/images/Histoire/Reglements%20generaux%20chevalerie%20d%27arc.pdf>



Jeu d'arc de Montry butte d'attaque



www.flandersarchery.com

38, rue Emile Basly - 62710 COURRIERES
TÉL : 03 21 40 29 12 - FAX : 03 21 40 31 01
E-mail : archery.flanders@libertysurf.fr



Tombe d'un Chevalier d'arc de Montry